

SEANCE DU 02 juin 2020 à 19h00 à la salle ERA

Affichage et convocations : 26 mai 2020

Etaient présents : Bruno SENECLAUZE, Michel BANC, Emmanuelle ROCHE, Christian DELSARTE, Nathalie BANCHET, Marie-Chantal BLACHE, Claudine WASSILIEFF, Luc TARDY, Olivier FERMOND, Emeline THIEVENT, Jean ABRIAL, Sandrine BASSET, Delphine PRUD'HOMME, Christophe GIRAUD, Philippe LADRET.

Mme Delphine PRUD'HOMME a été élue secrétaire de séance.

Approbation à l'unanimité du procès-verbal de la précédente séance de conseil municipal du 25 mai 2020

Arrivée de Mme Claudine WASSILIEFF

Elus - Fixation du niveau des Indemnités de fonction des Adjointes

Le Conseil Municipal, ayant fixé le nombre d'adjoints à quatre, considérant que la commune compte 1334 habitants, fixe, à l'unanimité, vu les articles L.2123-20-1 à 2123-24 du Code Général des Collectivités Territoriales, le montant des indemnités allouées aux 4 adjoints, au taux maximal, soit 19,8% de l'Indice Brut Terminal de la Fonction publique.

La présente délibération prévoit une entrée en vigueur à la date de désignation du maire et des adjoints soit le 25 mai 2020, elle est valable pour la durée du mandat.

Le Maire bénéficie, à titre automatique, sans délibération de l'indemnité de fonction fixée selon le barème prévu à l'article L.2123-23 du Code Général des Collectivités Territoriales soit 51,6% de l'Indice Brut Terminal de la Fonction publique.

Elus - Délégation d'attributions du Conseil Municipal au Maire

Il est rappelé qu'en application de l'article L2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales, le conseil municipal a la possibilité de déléguer directement au Maire un certain nombre d'attributions.

Afin de faciliter la bonne marche de l'administration communale, l'assemblée délibérante, à l'unanimité, donne délégation au Maire pour la durée de son mandat, pour :

- prendre toute décision pour un montant inférieur à 214 000 € HT concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget ;
- décider de la conclusion et de la révision du louage de choses pour une durée n'excédant pas 12 ans ;
- passer les contrats d'assurance ainsi qu'accepter les indemnités de sinistre y afférentes ;
- prononcer la délivrance et la reprise des concessions dans les cimetières ;
- accepter les dons et legs qui ne sont grevés ni de conditions ni de charges ;
- décider l'aliénation de gré à gré de biens mobiliers jusqu'à 4 600 €uros ;
- fixer les rémunérations et régler les frais et honoraires des avocats, notaires, huissiers de justice et experts ;
- exercer, au nom de la commune, les droits de préemption définis par le code de l'urbanisme, dans les zones urbaines du plan local d'urbanisme ;
- d'intenter au nom de la commune les actions en justice ou de défendre la commune dans les actions intentées contre elle et portant sur tous les domaines et juridictions dans lesquels la commune peut être amenée en justice.

En cas d'empêchement du maire, la suppléance sera assurée par les adjoints dans l'ordre du tableau.

Elus - Mise en place des Commissions Municipales

Il est décidé de créer des commissions municipales qui seront chargées d'instruire les dossiers qui leur seront soumis.

Après en avoir délibéré, le conseil, à l'unanimité, décide la mise en place des commissions suivantes :

Commission Voirie, Bâtiments communaux, Sécurité, Environnement :

Michel BANC (adjoint responsable), Jean ABRIAL, Philippe LADRET, Luc TARDY

Commission Communication, Culture, Développement et Conseil de jeunes :

Emmanuelle ROCHE (adjointe responsable), Marie-Chantal BLACHE, Claudine WASSILIEFF, Delphine PRUD'HOMME, Emeline THIEVENT (communication, culture), Nathalie BANCHET (conseil de jeunes)

Commission Urbanisme, Finances, Réseaux secs :

Christian DELSARTE (adjoint responsable), Jean ABRIAL, Luc TARDY, Christophe GIRAUD, Olivier FERMOND (finances), Philippe LADRET (urbanisme)

Commission Ecoles, Associations, Jeunesse et Sport :

Nathalie BANCHET (adjointe responsable), Emeline THIEVENT, Sandrine BASSET, Olivier FERMOND, Delphine PRUD'HOMME, Marie-Chantal BLACHE, Claudine WASSILIEFF,

Le Maire est président de droit de ces commissions.

Monsieur le Maire informe le conseil que, conformément à l'article L.2121-22 du Code Général des Collectivités Territoriales, chacune de ces commissions devra, lors de sa première réunion, désigner son Vice-Président qui pourra convoquer et présider sa propre commission si le maire est absent ou empêché.

Arrivée de M. Christophe GIRAUD

CCAS - Election des membres du Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale

Le Maire expose au Conseil municipal qu'en application de l'article 7 du décret n° 562 du 6 mai 1995, relatif aux centres communaux d'action sociale, le nombre des membres du conseil d'administration du CCAS est fixé par le conseil municipal, étant entendu qu'une moitié sera désignée par lui-même et l'autre moitié par le Maire.

Le Maire rappelle qu'en application des délibérations antérieures, le CCAS disposait de huit membres élus et nommés, outre le Président de droit.

Le Conseil municipal, fixant à huit le nombre des membres élus et nommés, outre le Président de droit, procède ensuite à l'élection des membres élus.

Sont élus, à la majorité des suffrages exprimés (Pour : 13, Blanc : 1), au scrutin de liste et à bulletin secret :

- Michel BANC, 1^e adjoint
- Nathalie BANCHET, 4^e adjointe
- Marie-Chantal BLACHE, conseillère municipale
- Sandrine BASSET, conseillère municipale

Personnel – Décision d'embauche de deux jeunes pour les congés d'été

Pour faire face aux travaux d'entretien qui sont relativement importants en période estivale, le conseil municipal décide, à l'unanimité, de renouveler l'opération des années précédentes en embauchant deux contractuels âgés de 16 à 18 ans, cet été.

Il est proposé que ces deux personnes assureront leur travail pendant quatre semaines chacune, en remplacement de l'agent communal en congé.

SDED - Désignation de 2 représentants de la commune pour participer à l'élection des délégués du comité syndical du SDED

Monsieur le Maire donne lecture du courrier de Monsieur le Président du Syndicat Départemental d'Energies de la Drôme, reçu le 09 mars 2020, le sollicitant pour désigner deux représentants du collège du **Groupe A** pour participer à l'élection des délégués titulaires et suppléants qui siégeront au Comité syndical du SDED dont la commune est membre.

Ce Comité est composé d'un collège dit **Groupe A** comprenant les délégués des communes dont la population est inférieure à 2 000 habitants et regroupés dans le périmètre d'appartenance de leur EPCI à fiscalité propre au 1^{er} janvier 2020.

Les représentants de ce collège seront convoqués par le Président du Syndicat départemental d'Energies de la Drôme afin de procéder à l'élection des délégués appelés à siéger au sein de son Comité syndical.

Ensuite, chacun des collèges désigne, sur la base du nombre total d'habitants qu'il comprend :

- 1 délégué titulaire et 1 délégué suppléant par tranche entamée de 5.000 habitants, dans la limite de 7 délégués titulaires et 7 délégués suppléants par collège.

Monsieur le Maire rappelle que conformément aux articles L.5211-7 et L.5212-7 du C.G.C.T., le choix du conseil municipal « *peut porter uniquement sur l'un de ses membres* », sous la seule réserve des inéligibilités et incompatibilités de droit commun.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, désigne pour participer à l'élection des délégués devant siéger au Comité syndical les deux représentants suivants :

- Christian DELSARTE né le 19-11-1965 domicilié 6 Les Jardins du Port 26600 Beaumont-Monteux ; christian.delsarte@beaumontmonteux.fr
- Bruno SENECLAUZE né le 23-10-1961 domicilié 20 route des Croix 26600 Beaumont-Monteux ; bruno.seneclauze@beaumontmonteux.fr

Le conseil municipal autorise Monsieur le Maire à notifier cette délibération à M. le Président du Syndicat Départemental d'Energies de la Drôme, au retour du contrôle de légalité et à signer toutes les pièces nécessaires à l'exécution de cette délibération.

Arrivée de M. Philippe LADRET

Bâtiments - Réhabilitation du restaurant scolaire et extension des garages municipaux - Approbation de l'Avant-Projet Définitif (APD)

Monsieur le Maire rappelle la délibération du 20 janvier 2020 par laquelle le conseil municipal approuvait l'Avant-Projet Sommaire (APS) et le plan de financement estimé à 887 630 € HT du projet de réhabilitation du restaurant scolaire et d'extension des garages municipaux, dans la continuité du bâti actuel.

L'Avant-Projet Définitif, présenté le 04 mars dernier à l'occasion d'une réunion de travail, est alors présenté à l'assemblée délibérante.

Il est proposé d'agréer l'Avant-Projet Définitif (APD) et le nouveau plan de financement estimé à 852 675 € HT (coût des travaux + maîtrise d'œuvre + désamiantage + assistance à maîtrise d'ouvrage + études et missions diverses ...).

Après en avoir délibéré et au vu des documents présentés, le conseil municipal, à l'unanimité :

- Agrée l'Avant-Projet Définitif (APD) et le nouveau plan de financement réactualisé à 852 675 € HT,
- Sollicite à nouveau la subvention auprès du Département au vu du nouveau plan de financement,
- Charge Monsieur Le Maire d'effectuer l'ensemble des démarches nécessaires pour la réalisation de l'opération.

Séance clôturée à 20h00